

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **le jeudi 15 juin 2023**, à 12 h, selon la loi et à laquelle sont présents :

Présidée par Monsieur le maire Claude Comeau

Mesdames les conseillères Denise Bergeron, Diane Boyer et Claudine Girouard-Morel, messieurs les conseillers Hugo Gendreau, Sam Ierfino et René Lecavalier

Était aussi présente : M^e Charlotte Gagné, directrice générale adjointe et greffière

ORDRE DU JOUR

CONSTAT DE LA LÉGALITÉ DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

1. Ouverture de la séance extraordinaire du 15 juin 2023 et adoption de l'ordre du jour
2. Dispense de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juin 2023 et approbation dudit procès-verbal
3. Congédiement – Employé matricule 3001
4. Période de questions
5. Levée de la séance extraordinaire du 15 juin 2023

CERTIFICAT

Je soussignée, M^E CHARLOTTE GAGNÉ, directrice générale adjointe et greffière de la Ville de Pincourt, certifie sous mon serment d'office que l'avis spécial de convocation de cette séance a été dûment transmis aux membres du conseil conformément à la loi.

COPIE CONFORME

M^E CHARLOTTE GAGNÉ, DGA et greffière

OUVERTURE DE LA SÉANCE – 12 H

2023-06-194

OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 JUIN 2023 ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ PAR Hugo Gendreau
APPUYÉ PAR Claudine Girouard-Morel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 12 h, d'ouvrir la séance extraordinaire du 15 juin 2023 et d'adopter l'ordre du jour de ladite séance.

2023-06-195

DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JUIN 2023 – APPROBATION DUDIT PROCÈS-VERBAL

PROPOSÉ PAR Diane Boyer
APPUYÉ PAR Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une dispense de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juin 2023, copie dudit procès-verbal ayant été transmise à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

D'approuver ledit procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juin 2023.

2023-06-196

CONGÉDIEMENT - EMPLOYÉ MATRICULE 3001

PROPOSÉ PAR René Lecavalier
APPUYÉ PAR Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De procéder au congédiement de l'employé matricule 3001.

D'accorder à la Direction générale le mandat de donner plein effet à la présente résolution en avisant par écrit l'employé matricule 3001 de son congédiement.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question de l'auditoire.

LEVÉE DE LA SÉANCE

2023-06-197

LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 JUIN 2023

PROPOSÉ PAR René Lecavalier
APPUYÉ PAR Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 12 h 02, de lever la séance extraordinaire du 15 juin 2023.

M. CLAUDE COMEAU
MAIRE

M^E CHARLOTTE GAGNÉ
DGA ET GREFFIÈRE